

DELIBERATION du Comité syndical de CHARENTE NUMERIQUE

Comité syndical du mardi 10 mars 2020

| | |
|--|---|
| N° de délibération : 2020-14-CS | |
| CADRE : | Fonctionnement |
| OBJET : | Adoption du procès-verbal du Comité syndical du 15 mars 2020 |

L'an deux mille vingt, le 10 mars à 14H00, le comité syndical de Charente Numérique s'est réuni au siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT.

| Membres | Présent(e) | Représenté(e) | Absent(e) non représenté(e) | Absent(e) représenté(e) par : |
|--------------------------------|------------|---------------|-----------------------------|--|
| Collège Département | | | | |
| Mme Marie Henriette BEAUGENDRE | X | | | |
| M. François BONNEAU | | X | | Pouvoir donné à Mme Marie Henriette BEAUGENDRE |
| M. Jacques CHABOT | X | | | |
| M. Didier JOBIT | | | X | |
| Mme Catherine PARENT | | | X | |
| Collège Région | | | | |
| M. Xavier BONNEFONT | X | | | |
| M. Mathieu HAZOUARD | | X | | Pouvoir donné à M. Jonathan MUÑOZ |
| M. Jonathan MUÑOZ | X | | | |
| Collège SDEG 16 | | | | |
| M. Jean-Michel BOLVIN | X | | | |
| M. François ELIE | | X | | Pouvoir donné à M. Christophe RAMBLIERE |
| M. Alain THOMAS | | X | | M. Christophe RAMBLIERE, suppléant |
| M. Bernard DUPONT | | X | | Pouvoir donné à M. Jean-Paul ZUCCHI |
| M. Jean-Paul ZUCCHI | X | | | |
| M. Jean-Louis MARSAUD | | X | | Pouvoir donné à M. Gérard SORTON |
| M. Joël PAPILLAUD | | X | | M. Patrick EPAUD, suppléant |
| M. Christian VIGNAUD | | | X | |
| M. Dominique de CASTELBAJAC | | | X | |
| M. Didier BERTRAND | X | | | |
| M. Gérard SORTON | X | | | |

Quinze délégués étant présents ou représentés, représentant trente-six droits de vote sur quarante-huit (75 % des droits de vote), le quorum est atteint et le Comité syndical peut valablement délibérer.

Le Comité syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport de présentation ;

Considérant que l'ensemble des documents (ordre du jour, rapports de présentation, tableaux récapitulant les décisions prises par le Président dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Comité syndical) nécessaire à la tenue de la séance du 15 janvier 2020 ont été transmis aux élu(e)s lors des convocations le 9 janvier 2020 ;

Considérant que les délibérations du dernier Comité syndical ont été transmises au contrôle de légalité et publiées par voie d'affichage ;

Considérant qu'il convient désormais que le Comité syndical soit saisi pour adopter le procès-verbal joint au présent rapport de la séance du 15 janvier 2020 ;

DECIDE d'approuver le procès-verbal du Comité syndical du 15 janvier 2020.

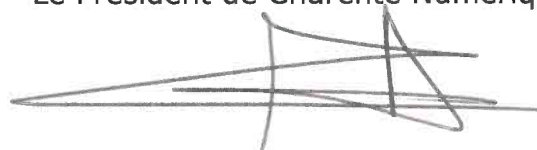
Résultats du vote :

| Membres | Pour | Abstention | Contre | Non exprimé(e) |
|---|------|------------|--------|----------------|
| Collège Département | | | | |
| Mme Marie Henriette BEAUGENDRE | X | | | |
| M. François BONNEAU (pouvoir donné à Mme Marie Henriette BEAUGENDRE) | X | | | |
| M. Jacques CHABOT | X | | | |
| M. Didier JOBIT | | | | X |
| Mme Catherine PARENT | | | | X |
| Collège Région | | | | |
| M. Xavier BONNEFONT | X | | | |
| M. Mathieu HAZOUARD (pouvoir donné à M. Jonathan MUÑOZ) | X | | | |
| M. Jonathan MUÑOZ | X | | | |
| Collège SDEG 16 | | | | |
| M. Jean-Michel BOLVIN | X | | | |
| M. François ELIE (pouvoir donné à M. Christophe RAMBLIERE) | X | | | |
| M. Christophe RAMBLIERE Suppléant de M. Alain THOMAS | X | | | |
| M. Bernard DUPONT (pouvoir donné à M. Jean-Paul ZUCCHI) | X | | | |
| M. Jean-Paul ZUCCHI | X | | | |
| M. Jean-Louis MARSAUD (pouvoir donné à M. Gérard SORTON) | X | | | |
| M. Patrick EPAUD Suppléant de M. Joël PAPILLAUD | X | | | |
| M. Christian VIGNAUD | | | | X |
| M. Dominique DE CASTELBAJAC | | | | X |
| M. Didier BERTRAND | X | | | |
| M. Gérard SORTON | X | | | |

Madame Catherine PARENT et Messieurs Didier JOBIT, Christian VIGNAUD et Dominique DE CASTELBAJAC sont absents, non représentés.


Conformément aux modalités de vote statutaire, cette délibération est adoptée.

Le Président de Charente Numérique

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping horizontal and vertical strokes, positioned above the name Jacques CHABOT.

Jacques CHABOT

Syndicat Mixte Ouvert **CHARENTE NUMERIQUE**
 31 boulevard Emile Roux
 CS 60 000
 16917 ANGOULEME Cedex 9
 SIRET : 200 070 639 00014

Envoyé en préfecture le 13/03/2020
 Reçu en préfecture le 13/03/2020
 Affiché le 
 ID : 016-200070639-20200310-2020_14_CS-DE

Procès verbal du Comité syndical de CHARENTE NUMERIQUE
du 15 janvier 2020

| | |
|---------------------------------|-----------------------|
| Date de la convocation : | 9 janvier 2020 |
|---------------------------------|-----------------------|

L'an deux mille vingt, le 15 janvier à 14H30, le Comité syndical de Charente Numérique s'est réuni au siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT.

| Membres | Présent(e) | Représenté(e) | Absent(e) non représenté(e) | Absent(e) représenté(e) par : |
|-------------------------------|------------|---------------|--|--|
| Collège Département | | | | |
| Mme Marie Henriette BEUGENDRE | | X | | Pouvoir donné à M. Jacques CHABOT |
| M. François BONNEAU | X | | | |
| M. Jacques CHABOT | X | | | |
| M. Didier JOBIT | X | | Absent pour les délibérations n°2020-12-CS et 2020-13-CS | |
| Mme Catherine PARENT | | X | | Pouvoir donné à M. François BONNEAU |
| Collège Région | | | | |
| M. Xavier BONNEFONT | | | X | |
| M. Mathieu HAZOUARD | | | X | |
| M. Jonathan MUÑOZ | | | X | |
| Collège SDEG 16 | | | | |
| M. Jean-Michel BOLVIN | | | X | |
| M. François ELIE | X | | | |
| M. Alain THOMAS | | | X | |
| M. Bernard DUPONT | | X | | M. Bernard MAUZE, suppléant |
| M. Jean-Paul ZUCCHI | X | | | |
| M. Jean-Louis MARSAUD | | X | | |
| M. Joël PAPILLAUD | X | | | |
| M. Christian VIGNAUD | X | | | M. Éric COUVIDAT suppléant pour les délibérations n°2020-01-CS et n°2020-02-CS |
| M. Dominique de CASTELBAJAC | X | | | |
| M. Didier BERTRAND | | X | | M. Christian CROIZARD, suppléant |
| M. Gérard SORTON | | X | | Pouvoir donné à M. Jean-Paul ZUCCHI |

Pour cette séance, le Comité syndical est constitué de :

- 7 élu(e)s présents et 7 délégué(e)s représentés, représentant un total de 34 voix pour le point 2 de la séance (délégation du Comité syndical au Président et au bureau) et les délibérations 2020-01-CS et 2020-02-CS ;
- 8 élu(e)s présents et 6 délégué(e)s représentés, représentant un total de 34 voix pour les délibérations 2020-03-CS à 2020-11-CS ;
- 7 élu(e)s présents et 6 délégué(e)s représentés, représentant un total de 29 voix pour les délibérations 2020-12-CS et 2020-13-CS.

Constatant que le quorum est atteint, le président du Syndicat, M. Jacques CHABOT, ouvre la séance à 14h30 et présente l'ordre du jour.

1. Gouvernance du Syndicat Mixte Ouvert (SMO)

Les élections municipales vont conduire au renouvellement de 11 délégués titulaires et de 11 délégués suppléants. Le prochain Comité syndical aura lieu avant le premier tour des municipales.

Il sera demandé aux futurs Conseils communautaires de désigner rapidement ses délégués et au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16) d'entériner rapidement ces nominations de façon à permettre à Charente Numérique de pouvoir tenir un Comité Syndical dès le mois de juin 2020.

M. Jean CARRUETTE, nouveau Directeur de Charente Numérique, est présenté au Comité syndical. Il prendra ses fonctions au plus tard lors du prochain Comité Syndical.

2. Délégation du Comité syndical au Président :

Le Président indique que le Comité syndical lui a délégué une partie de ses attributions et qu'il doit rendre compte de l'exécution des attributions ainsi déléguées.

C'est dans cet objectif que 3 tableaux récapitulant les décisions prises par le Président (septembre/décembre 2019 pour les marchés publics et les agréments des sous-traitants ; septembre 2019/janvier 2020 pour les opérations de mutualisation d'infrastructure) ont été transmis lors des convocations aux membres du Comité syndical le 9 janvier 2020.

Les documents transmis n'appelant pas d'observations ni de réserves de la part de l'Assemblée, le Comité syndical prend acte des décisions prises par le Président de Charente Numérique dans le cadre de sa délégation générale de compétences, telles que mentionnées en annexe (cf : tableaux 1, 2 et 3) du présent procès-verbal.

Il est précisé qu'aucune décision n'a été prise par le Bureau dans le cadre de la délégation du Comité syndical durant les périodes mentionnées.

3. Délibérations :

- Adoption du procès-verbal du Comité syndical du 26 septembre 2019 (n° 2020-01-CS) :

Le Président rappelle que le compte-rendu de séance a été transmis à l'ensemble des délégué(e)s avec les convocations.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Budget principal – DM2 2019 (n° 2020-02-CS) :

Il est proposé au Comité syndical de voter une DM2 du budget principal. Elle concerne un ajustement des dépenses et des recettes pour les raisons suivantes :

- Charente Numérique a conclu des contrats pour utiliser des supports existants. C'est le cas notamment avec Orange (GC-BLO) ;
- Le contrat conclu avec Orange liste un certain nombre de cas pouvant donner lieu à des pénalités (commande non close dans les délais, documentation fournie incomplète...) ;
- Dans le cadre des marchés, ces pénalités sont intégralement refacturées aux entreprises. La comptabilité de Charente Numérique ne sert donc que de boîte aux lettres ;
- Il est cependant nécessaire de réajuster le montant des chapitres, de façon à permettre au syndicat de payer ces pénalités, avant de les refacturer aux entreprises.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Orientation budgétaire 2020 (n° 2020-03-CS) :

Une présentation des Orientations Budgétaires 2020 est effectuée par le Président.

S'agissant du budget principal, les dépenses de fonctionnements sont en augmentation par rapport à 2019. Elles peuvent se décomposer en cinq blocs de dépenses avec :

- Les charges de structure avec une hausse temporaire liée à l'augmentation des dépenses de personnel ;
- Les charges d'exploitation des réseaux avec une hausse essentiellement liée au réseau FTTH (Fiber to the Home, soit la distribution directement en fibre optique des habitations et des locaux professionnels) ;
- Le remboursement des charges d'intérêts portant sur la totalité de l'emprunt souscrit par Charente Numérique au titre de l'autofinancement ;
- Le remboursement des charges d'intérêts et du principal portant sur une plus grande part des deux emprunts souscrits par Charente Numérique au titre de la participation des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ;
- Pour le réseau des 3 ex CdC, des coûts de fonctionnement en réduction.

Le Président précise que les dépenses de la section de fonctionnement seront couvertes par les participations statutaires, les participations des EPCI ainsi que les recettes d'exploitation et d'amortissements du réseau des 3 ex CdC.

Des recettes seront également versées en 2020 :

- par Orange dans le cadre du déploiement du réseau FTTH suite au remplacement d'appuis aériens de la boucle locale de l'opérateur historique ;
- par les titulaires des marchés dans le cadre du remboursement des pénalités appliquées au Syndicat pour le contrat d'accès au génie civil et aux appuis aériens d'Orange (équilibre des pénalités).

S'agissant de la section d'investissement, les dépenses progresseront avec un montant estimé à 70 millions d'euros.

Elles correspondent en grande majorité aux dépenses liées à la création du réseau FTTH qui seront significatives en 2020. Les crédits de paiement de l'AP zones d'ombres haut débit permettront d'accorder des aides au financement des kits radio et satellite.

Les autres dépenses seront consacrées à la prise en charge des investissements internes au Syndicat et des amortissements, l'augmentation du capital de la Société Publique Locale Nouvelle-Aquitaine Très Haut Débit (SPL NATHD) et le remboursement du capital des emprunts souscrits par Charente Numérique au titre de la participation des EPCI au programme d'aménagement numérique.

Les recettes seront constituées d'un excédent d'investissement lié au retard de déploiement du réseau FTTH, des fonds de concours du Département (dernier appel de fonds par rapport au montant total de la participation départementale) et de la Région ainsi que des subventions versées par l'Etat au titre du Fonds pour la Société Numérique. Conformément au calendrier de tirage prévisionnel, la dernière part de l'emprunt n° 2 souscrit par Charente Numérique au titre de la participation des EPCI sera appelée en 2020.

S'agissant du budget annexe, en 2020, le syndicat prendra en charge pour la dernière année les dernières dépenses liées à la viabilisation des sites d'implantation de points hauts de téléphonie mobile afin de finaliser leur déploiement par les opérateurs. Ces crédits d'investissement sont évalués à 89 000 € pour 2020.

M. Jean-Paul ZUCCHI signale que beaucoup de communes ne bénéficient toujours pas d'une bonne couverture téléphonie mobile. Le président rappelle que dans le cadre de l'accord national, 6 sites par an sont validés par arrêté ministériel et qu'il faudrait entre 50 et 70 sites supplémentaires pour obtenir une couverture 4G optimale. Lorsqu'un opérateur est désigné, il dispose d'un délai de 24 mois pour réaliser le site téléphonie mobile.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de prendre acte des orientations budgétaires pour 2020.

- Création d'un poste d'agent de gestion administrative pour accroissement temporaire d'activité (n° 2020-04-CS) :

M. Pierre DEBESSON signale que le déploiement du réseau conduit à la conclusion de conventions d'immeubles et de façade.

Ces tâches engendrent un surcroit de travail administratif important et jugé à ce jour temporaire (6 premiers mois de 2020). Un agent a été recruté en intérim, qu'il est proposé de transformer en poste temporaire pour accroissement d'activité jusqu'au mois de juillet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Recrutement d'un chef de projet très haut débit (n° 2020-05-CS) :

M. Pierre DEBESSON indique que le syndicat compte deux Chefs de projet, poste indispensable pour assurer la coordination et le suivi des travaux du programme d'aménagement numérique.

Il convient de pallier à l'absence d'un agent mis à disposition par le Département de la Charente et de lancer un recrutement pour un poste de Chef de projet très haut débit.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Contrat groupe d'assurance des risques statutaires du centre de gestion de la Charente (n° 2020-06-CS) :

Le Centre de Gestion de la Charente va lancer une consultation dans le but de contractualiser avec une compagnie d'assurance en vue de couvrir les agents le désirant des « accidents de la vie ».

Il est proposé que Charente Numérique s'associe à cette consultation, sachant qu'une fois qu'une compagnie sera retenue, le choix d'y adhérer ou pas relèvera de chaque agent de Charente Numérique. Il est précisé que les agents du département de la Charente bénéficient déjà d'une telle possibilité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Attribution et usage des véhicules de Charente Numérique (n° 2020-07-CS) :

Le président rappelle que Charente Numérique dispose actuellement de deux véhicules de service. Les besoins de déplacement s'intensifient en nombre et en simultanéité et également en termes de plage horaires (multiplication des réunions d'informations en soirée.)

C'est sur ces bases qu'il est proposé au Comité syndical d'approuver le règlement définissant les conditions d'attribution et d'usage des véhicules de Charente Numérique qui intègrent les dispositions suivantes :

- Acquisition d'un troisième véhicule ;
- Autorisation de remisage à domicile dans certains cas ;
- Autorisation temporaire pour le nouveau Directeur d'utiliser un de ces véhicule comme véhicule de fonction (jusqu'au 31 août au plus tard, en attente de rapprochement familial.)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Régie d'avances et de recettes de Charente Numérique (n° 2020-08-CS) :

Il est proposé au Comité syndical de tenir compte des préconisations du comptable public consignées dans le procès-verbal de vérification de la régie d'avances et de recettes du 10 octobre 2019 avec une modification du périmètre de la régie et notamment :

- un montant maximum d'encaisse fixé à 800 euros,
- l'absence de cautionnement pour le régisseur,
- l'absence d'indemnité de responsabilité pour le régisseur et le mandataire suppléant.

Le projet fixant le nouveau périmètre de la régie d'avance et de recettes est joint au présent rapport.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Adhésion aux services « intérim » et « secrétaires de service itinérants » du centre de gestion de la Charente (n° 2020-09-CS) :

Le Centre de Gestion dispose d'un service à ses adhérents permettant d'accéder à des profils adaptés en cas de besoin de renforts temporaires : Services « Intérim » ou « secrétaires de mairie itinérants ».

L'accès à ces services se fait après adhésion auxdits services avec une facturation qui n'est déclenchée qu'en cas d'utilisation. Il est proposé au Comité syndical d'approuver une adhésion à ce service.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Adhésion au service cartographie numérique/visualisation de l'agence technique départementale de la Charente (n° 2020-10-CS) :

Dans le cadre du traitement des conventions (façade, immeubles), Charente Numérique a besoin de retrouver les propriétaires de certaines parcelles cadastrales.

Le service de cartographie de l'Agence Technique Départementale de la Charente permet de disposer de ces informations avec une très bonne ergonomie et une grande fiabilité. Il est proposé au Comité syndical d'approuver une adhésion à ce service.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Avenant n° 6 à la convention de délégation de service public (n° 2020-11-CS) :

M. Pierre DEBESSON indique qu'il est normal de présenter régulièrement des avenants à la Délégation de Service Public.

M. Gabriel Goudy, Directeur de la SPL NATHD, présente les principaux points de l'avenant n° 6 avec :

- Une augmentation du nombre d'études traitées par semaine par La Fibre Nouvelle-Aquitaine (LFNA) ;
- Afin de faciliter l'exploitation du réseau et d'anticiper des changements importants, la possibilité de mettre en place des expérimentations (prestations non encore intégrées dans le catalogue avec une limite de 100 000 € HT) ;
- Reversement de 100 % des redevances de co-financement (Rd2) avec un changement de nom des redevances ;
- Une mise à jour du Règlement Général de Protection des Données ;
- La prestation de calculs de poteaux Enedis par LFNA ;
- L'enrichissement du catalogue de service du marché Entreprise.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Modification du pacte d'actionnaires de la SPL NATHD (n° 2020-12-CS) :

M. Gabriel GOUDY indique que le Comité syndical a approuvé l'augmentation de capital de la SPL NATHD et a autorisé Monsieur le Président à voter favorablement lors de l'Assemblée générale extraordinaire de la SPL qui a eu lieu le 4 octobre 2019.

Afin de tenir compte du nouveau capital social de la SPL NATHD, il est nécessaire de modifier le Pacte d'actionnaires signé par le Président de Charente Numérique.

Les dispositions modifiées sont les suivantes :

- modification de la page de couverture afin de mettre à jour le nouveau capital social de la SPL NATHD ;
- insertion après le point H du Préambule d'un point I indiquant la signature d'une DSP entre DORSAL et NATHD ;
- insertion après le nouveau point I d'un point J présentant l'augmentation de capital approuvée par l'Assemblée générale extraordinaire de la SPL NATHD et la nouvelle répartition du capital ;
- suppression d'une phrase à l'article 5.1 imposant à DORSAL la signature d'une DSP avec la SPL sous un an après son entrée au capital.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Présentation du rapport annuel des représentants de Charente Numérique au conseil d'administration de la SPL NATHD (n° 2020-13-CS) :

Le Président rappelle que les représentants permanents d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales au sein du Conseil d'administration d'une SPL doivent produire un rapport annuel qui porte « *notamment sur les modifications des Statuts* ».

Ce rapport, qui est soumis à l'approbation du Comité syndical présente, pour l'exercice 2018, l'actionariat de la SPL, les organes de gouvernance ainsi que leurs décisions qui contribuent au contrôle exercé par Charente Numérique et les autres actionnaires sur NATHD. Il présente également les comités de suivi qui ont eu lieu en 2018 et qui précèdent toujours les décisions du Conseil d'administration.

Le Président précise que le Conseil d'administration a délibéré sur de nombreux sujets (avenants aux contrats de délégation de service public, avenants au contrat de concession liant NATHD à LFNA, modification du catalogue de services de NATHD...).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Point sur le déploiement du FttH et la commercialisation :

- Ouvertures commerciales

2020 sera une année de commercialisation importante avec environ 38 000 prises attendues et l'ensemble des sites prioritaires desservis.

L'essentiel des prises recettées dans les prochains mois sont réalisées par le groupement AXIONE/BOUYGUES ENERGIES SERVICES. Il est également constaté un net ralentissement du groupement RESONANCE/SOBECA/SOMELEC.

Le Président signale que l'ouverture partielle des zones arrière a un impact négatif sur la commercialisation des prises et génère des incompréhensions entre les administrés qui peuvent se raccorder et ceux qui ne peuvent pas encore le faire. Le planning d'ouverture de certaines plaques a été décalé afin qu'elles puissent être commercialisées dans leur intégralité.

M. Patrice DOMINICI signale qu'il faut améliorer la communication au niveau des sites prioritaires. Le Président est d'accord et souhaite que soit transmis un fichier sur les ouvertures des sites prioritaires étant précisé que des contraintes liées aux caractéristiques de réalisation des chantiers (longueur de génie civil et caractéristiques des terrains...) peuvent allonger les délais.

- Déploiement FttH :

Un point est effectué par M. Pierre DEBESSON sur les éléments d'architecture du réseau FttH en cours de déploiement. L'ensemble des Nœuds de Raccordement Optique (NRO) sont posés dont 27 recettés et 2 en attente de recette.

La recette des tronçons de collecte est importante car elle dicte le rythme des ouvertures commerciales. Il y'a deux points d'interconnexion (Condac et Rouffiac) et sur 34 tronçons de collecte à réaliser, 11 tronçons sont recettés et pris en exploitation par LFNA, 10 qui sont terminés et qui vont être recettés, 9 tronçons sont en cours de réalisation et 4 qui sont en phase d'étude.

- Fait marquant :

M. Pierre DEBESSON indique que la fin de l'année 2019 a été marquée par une rupture d'approvisionnement d'appuis aériens par Orange qui a duré environ deux mois et s'est terminé seulement début décembre. L'impact sur le calendrier a été important, car toutes les Zones Arrières de Sous Répartiteurs Optiques (ZA-SRO) nécessitent une reprise plus ou moins importantes des appuis aériens.

Le retard induit a été d'au moins deux mois, le changement des appuis étant désormais sur le chemin critique pour la plupart des Sous Répartiteurs Optiques. Orange ne donne pas d'explications et il n'y a aucune garantie pour que ce type d'incident ne se renouvelle pas.

Le planning de prises des jalons 1 et 2 est également présenté aux membres du Comité syndical.

- Point commercial :

Le Président fait un point sur les résultats commerciaux constatés avec Orange qui représente plus de 80 % des commandes effectuées auprès des opérateurs. Free a également ouvert en Charente et SFR et Bouygues télécom sont en train d'installer leurs équipements dans les NRO.

Les opérateurs alternatifs représentent environ 16 % de part de marché sur les 2 SRO qui sont ouverts à la commercialisation.

Gabriel GOUDY considère que 2019 n'est pas significatif sur le plan de la commercialisation puisque ce ne sont en moyenne que 2 ou 3 points de mutualisation qui ont été commercialisés dans chaque Département. 2020 sera sur le plan de la commercialisation une année beaucoup plus importante.

M. Pierre DEBESSON constate deux freins à la commercialisation : une ouverture partielle de la zone arrière et les raccordements. Il indique que le raccordement est un sujet important car les opérateurs ont parfois du mal à produire les

raccordements dans les conditions attendues. M. Gabriel GOUDY précise que les raccordements sont soit fait par LFNA, soit par les 4 opérateurs nationaux avec des raccordements plus compliqués à réaliser en zones rurales qu'en zones urbaines et péri-urbaines.

Le Président insiste sur le rôle des élus à jouer au niveau de la commercialisation.

M. Patrick EPAUD pose la question du coût du raccordement. M. Pierre DEBESSON rappelle que le raccordement est assumé par Charente Numérique. Il est gratuit et il convient de ne pas confondre les coûts de raccordement et les frais d'accès aux services (FAS) qui sont facturés par les opérateurs.

M. Patrice DOMINICI précise que les FAS pratiqués par les opérateurs relève du catalogue national.

5. Questions et observations diverses :

Il est signalé que des collectivité (communes ou Communautés de communes) reçoivent des appels de personnes se faisant passer pour une filiale d'Orange. Ils collectent des informations et cherchent à obtenir un rendez-vous pour « préparer l'arrivée de la fibre ». Orange n'y est pour rien et il est très important de ne pas répondre à ce type d'appel.

Le prochain Comité syndical se déroulera le 10 mars 2020 à 14h30. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h15.

* * * * *

Annexe n° 1 du procès verbal du 15 janvier 2020 - Délégation du Comité syndical au Président de Charente Numérique : suivi des marchés (de septembre à décembre 2019)

Envoyé en préfecture le 13/03/2020
Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le



ID : 016-200070639-20200310-2020_14_CS-DE

| Année | N° du marché | Date | Titulaire et code postal | Objet du marché | Type de marché | Mode de passation | Montant | Observations |
|-------|--------------|------------|-----------------------------------|---|----------------|-------------------|----------------|--------------|
| 2019 | 18001 | 06/11/2019 | RESONANCE (69480) | Bon de commande n° 14 : dévoiement RN10-VC3 sur la commune de Bors-de-Baignes | Travaux | - | 26 865,68 € HT | |
| 2019 | 18001 | 18/12/2019 | RESONANCE (69480) | Bon de commande n° 15 : réparations GC collecte T36, ZAPM CL04, CL06, CL01, BG06, sites prioritaires Jalon 1 | Travaux | - | 99 620,10 € HT | |
| 2019 | 18015 | 04/12/2019 | AXIONE (92240) | Bon de commande n° 2 : réparation du parking de la rue de la clé d'or suite à casse conduite sur la commune de Dignac | Travaux | - | 43 436,50 € HT | |
| 2019 | 18015 | 04/12/2019 | AXIONE (92240) | Bon de commande n° 3 : réalisation d'un tronçon souterrain suite déplacement de conduite en privé sur la commune de Sain-Projet | Travaux | - | 16 625,65 € HT | |
| 2019 | 19017 | 23/09/2019 | Cabinet MERLIN (33240) | Mission de maîtrise d'œuvre pour mutualisation de travaux AEP / fibre optique à Ronsenac et Villebois-Lavalette | Service | MAPA | 7 550,00 € HT | |
| 2019 | 19018 | 19/06/2019 | ATD 16 | Portable HP Probook 650G4 + licences | Fournitures | MAPA | 1 135,86 € HT | |
| 2019 | 19019 | 23/09/2019 | AXIONE (92240) | Raccordement ZA Chaduteau | Travaux | MAPA | 2 167,48 € TTC | |
| 2019 | 19020 | 13/11/2019 | HYDRAULIQUE ENVIRONNEMENT (16000) | Mission de maîtrise d'œuvre pour mutualisation de travaux à Bouex et Garat | MOE | MAPA | 12 735,00 € HT | |
| 2019 | 19021 | 13/11/2019 | ENEDIS | Déplacement d'ouvrage à "La Guerlie" à Pressignac | Travaux | MAPA | 4 095,13 € TTC | |
| 2019 | 19022 | 02/12/2019 | CACC PROLIANS (16024) | Bottes fourrées de sécurité | Fournitures | MAPA | 148,56 € TTC | |

Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le



ID : 016-200070639-20200310-2020_14_CS-DE

| Année | N° du marché | Date | Titulaire et code postal | Objet du marché | Type de marché | Mode de passation | Montant | Observations |
|-------|--------------|------------|--------------------------------|---|----------------|-------------------|----------------|--------------|
| 2019 | 19023 | 05/12/2019 | SOBECA (17800) | Raccordement Chantillac | Travaux | MAPA | 15 373,00 € HT | |
| 2019 | 19024 | 05/12/2019 | SOBECA (17800) | Raccordement Chantillac | Travaux | MAPA | 7 773,15 € HT | |
| 2019 | 19025 | 06/12/2019 | SOGEA (16710) | Travaux de mutualisation de travaux / Lagroux | Travaux | MAPA | 13 431,00 € HT | |
| 2019 | 19026 | 16/12/2019 | LOGIC INSTRUMENT (91430) | Tablettes tactiles | Fournitures | MAPA | 4 753,00 € HT | |

Annexe n° 2 du procès verbal du 15 janvier 2020 - Délégation du Comité syndical au Président de Charente Numérique : admissibilité (à décembre 2019)

| N° du marché | Objet du marché | Titulaire du marché | Périmètre | Sous-traitant | Date d'admission | Objet de la sous-traitance | DC4 modificatif | Montant total |
|----------------------------|--|--|----------------|---------------------------------|------------------|---|-----------------|----------------|
| 18001 | Marché de conception réalisation FttH/FttE (lot 2) | RESONANCE (mandataire)/SOBECA (co-traitant)/SOMELEC (co-traitant) | Sud Charente | SENTOU (24600) | 29/10/2019 | Travaux de terrassements Génie Civil, commune de Saint-Laurent-des-Combes | - 3 524,60 € HT | 31 551,90 € HT |
| | | | | SENTOU (24600) | 29/10/2019 | Travaux de terrassements Génie Civil, commune de Gardes-le-Pontaroux | + 883,40 € HT | 35 959,90 € HT |
| | | | | NGF (33140) | 18/11/2019 | Travaux optiques | | 2 500 € HT |
| 18002 | Marché de conception réalisation FttH/FttE (lot 3) | Groupement AXIONE (mandataire)/BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES (co-traitant) | Ouest Charente | CAUM (64230) | 25/10/2019 | Travaux optiques | | 200 000 € HT |
| | | | | STTP BORDET (17240) | 28/10/2019 | Travaux de Génie Civil | + 300 000 € HT | 400 000 € HT |
| | | | | PERIGORD TP (24200) | 28/10/2019 | Travaux de Génie Civil | + 300 000 € HT | 450 000 € HT |
| | | | | MOJE TECHNOLOGIE (16000) | 28/10/2019 | Etudes et relevés terrains FttH | | 6 000 € TTC |
| | | | | INFRA-BUILD (80450) | 26/11/2019 | Travaux de Génie Civil | | 500 000 € HT |
| | | | | GENDRY SERVICE LOCATION (53400) | 26/11/2019 | Forages dirigés et fonçages | | 100 000 € HT |
| | | | | FTCS FORAGE (59273) | 04/12/2019 | Forages dirigés et fonçages | | 150 000 € HT |
| | | | | OBTP 16 (16250) | 10/12/2019 | Travaux de Génie Civil | | 50 000 € HT |
| | | | | ADRÉ RESEAUX (33185) | 10/12/2019 | Etudes de Génie Civil et relevés terrains FttH | | 12 000 € TTC |
| | | | | B.E.A.U.R (26100) | 31/12/2019 | Négociations et conventionnement d'adresses | | 18 000 € TTC |
| | | | | GARRIGOU TP CARRIERES (24250) | 31/12/2019 | Travaux de Génie Civil | | 300 000 € HT |
| CONTANT ENTREPRISE (19210) | 31/12/2019 | Forages dirigés et fonçages | | 70 000 € HT | | | | |

| N° du marché | Objet du marché | Titulaire du marché | Périmètre | Sous-traitant | Date d'admission | Objet de la sous-traitance | DC4 modificatif | Montant total |
|-------------------------------|--|--|---------------------|--------------------------------|------------------|---|-----------------|---------------|
| 18003 | Marché de conception réalisation FttH/FttE (lot 4) | Groupement AXIONE (mandataire)/BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES (co-traitant) | Nord Ouest Charente | SOBECA (17800) | 27/09/2019 | Travaux de Génie Civil | | 500 000 € HT |
| | | | | SOBECA (17800) | 28/10/2019 | Travaux de Génie Civil | + 300 000 € HT | 800 000 € HT |
| | | | | ETUDES TRAVAUX D'ARMOR (22190) | 28/10/2019 | Etudes optiques, Génie Civil et relevés terrains | + 300 000 € TTC | 720 000 € TTC |
| | | | | STTP BORDET (17240) | 28/10/2019 | Travaux de Génie Civil | + 300 000 € TTC | 600 000 € TTC |
| | | | | RWT ENERGY (33650) | 28/10/2019 | Travaux optiques | + 250 000 € HT | 450 000 € HT |
| | | | | ALLEZ & CIE (16260) | 28/10/2019 | Etudes de Génie Civil et relevés terrains FttH | | 60 000 € TTC |
| | | | | PERIGORD TP (24200) | 28/10/2019 | Travaux de Génie Civil | + 300 000 € HT | 900 000 € HT |
| | | | | CAUM (64230) | 25/10/2019 | Travaux optiques | | 200 000 € HT |
| | | | | MOJE TECHNOLOGIE (16000) | 26/11/2019 | Etudes et relevés terrains FttH | + 108 000 € TTC | 228 000 € TTC |
| | | | | INFRA-BUILD (80450) | 26/11/2019 | Travaux de Génie Civil | | 500 000 € HT |
| | | | | FTCS FORAGE (59273) | 04/12/2019 | Forages dirigés et fonçages | | 150 000 € HT |
| | | | | OBTP 16 (16250) | 10/12/2019 | Travaux de Génie Civil | | 50 000 € HT |
| | | | | VIGILEC (16400) | 10/12/2019 | Etudes et travaux de Génie Civil, relevés terrains FttH et déroulage de câbles optiques | | 100 000 € HT |
| | | | | ADRÉ RESEAUX (33185) | 10/12/2019 | Etudes de Génie Civil et relevés terrains FttH | | 12 000 € HT |
| B.E.A.U.R (26100) | 31/12/2019 | Négociations et conventionnement d'adresses | | 18 000 € TTC | | | | |
| GARRIGOU TP CARRIERES (24250) | 31/12/2019 | Travaux de Génie Civil | | 300 000 € HT | | | | |

| N° du marché | Objet du marché | Titulaire du marché | Périmètre | Sous-traitant | Date d'admission | Objet de la sous-traitance | DC4 modificatif | Montant total |
|-------------------------------|---|--|---|--------------------------|------------------|---|-----------------|---------------|
| 18015 | Marché de conception réalisation FttH/FttE (Lot 1N) | Groupement AXIONE (mandataire)/BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES (co-traitant) | GrandAngoulême - La Rochefoucauld-Porte du Périgord | SOBECA (17800) | 27/09/2019 | Travaux de Génie Civil | | 500 000 € HT |
| | | | | MOJE TECHNOLOGIE (16000) | 28/10/2019 | Etudes et relevés terrains FttH | | 6 000 € TTC |
| | | | | SOBECA (17800) | 28/10/2019 | Travaux de Génie Civil | + 300 000 € HT | 100 000 € HT |
| | | | | SERTEC (17430) | 28/10/2019 | Etudes de Génie Civil et relevés terrains FttH | + 60 000 € TTC | 120 000 € TTC |
| | | | | ALLEZ & CIE (16260) | 28/10/2019 | Etudes de Génie Civil et relevés terrains FttH | | 96 000 € TTC |
| | | | | CAUM (64230) | 25/10/2019 | Travaux optiques | | 200 000 € HT |
| | | | | PROJ'ELECT (16150) | 18/11/2019 | Travaux de Génie Civil | + 100 000 € HT | 300 000 € HT |
| | | | | INFRA-BUILD (80450) | 26/11/2019 | Travaux de Génie Civil | | 500 000 € HT |
| | | | | FTCS FORAGE (59273) | 04/12/2019 | Forages dirigés et fonçages | | 150 000 € HT |
| | | | | OBTP 16 (16250) | 10/12/2019 | Travaux de Génie Civil | | 50 000 € HT |
| | | | | ADRÉ RESEAUX (33185) | 10/12/2019 | Etudes de Génie Civil et relevés terrains FttH | | 12 000 € TTC |
| | | | | VIGILEC (16400) | 10/12/2019 | Etudes et travaux de Génie Civil, relevés terrains FttH et déroulage de câbles optiques | | 150 000 € HT |
| | | | | B.E.A.U.R (26100) | 31/12/2019 | Négociations et conventionnement d'adresses | | 18 000 € TTC |
| GARRIGOU TP CARRIERES (24250) | 31/12/2019 | Travaux de Génie Civil | | 300 000 € HT | | | | |

Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le



ID : 016-200070639-20200310-2020_14_CS-DE

Annexe n° 3 du procès verbal du 15 janvier 2020 - Délégation du Comité syndical au Président de Charente Numérique : opérations permettant le déploiement mutualisé d'infrastructures de communications électroniques (de septembre 2019 à décembre 2019)

| Opérateur | Convention | Secteur | Objet | Date de commande | Montant HT | Observations |
|-------------------------------|---|------------------|---------|------------------|--------------|--------------|
| SIAEP du KARST de la Charente | Convention de groupement de commande (signée le 14/06/2019) | Marthon | Travaux | 09/09/2019 | 71 377,45 € | En cours |
| ENEDIS | Convention cadre (signée le 13/07/2017) | Réparsac | Travaux | 16/09/2019 | 205 461,99 € | Terminé |
| ENEDIS | Convention cadre (signée le 13/07/2017) | Magnac Lavalette | Travaux | 27/09/2019 | 41 904,77 € | Terminé |